

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-18/A-00126
Propriétaire(s) : John Dewar et Jamie Lilly
Emplacement : 3, avenue Rowley
Quartier : 8 - Collège
Description officielle : lot 79, plan enr. 362998
Zonage : R1FF
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent établir un logement secondaire au sous-sol de leur maison isolée existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la largeur du lot à 18,2 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 19,5 mètres pour une maison isolée dans la zone R1FF, mais ne permet pas un logement secondaire sur un lot qui est légalement non conforme aux exigences en matière de largeur ou de superficie.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.